

République Française
Département
ARIEGE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

COMMUNE DE VERNAJOUL

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	15	14

D-21-2022

**Travaux d'éclairage
public – rénovation des
appareils vétustes (2^e
tranche)**

Date de la convocation
26 août 2022

Date d'affichage
26 août 2022

PROCURATIONS : 0
VOTE POUR : 15
VOTE CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Séance du 1^{er} septembre 2022

L'an Deux mille vingt-deux et le premier du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul FERRÉ, Maire, pour une séance extraordinaire.

Présents :

CAZAUD Sandrine, CHAUSSONNET-PONS Candice, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, GRELLET Lauriane, HOARAU Alain, MARIANI Stéphanie, MARTY Claude, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAIX Noël, ROUAN Thierry, SEILHAN David, TOURENQ Pierre.

Secrétaire de séance : REGALON Sylviane.

.....
Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle opération de remplacement des appareils d'éclairage public vétustes doit être menée en 2023.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune ; il s'élève à 20 700 € et la participation de la commune est estimée à 5 450 € après aide financière du Syndicat et du Conseil Départemental de l'Ariège.

Le financement sera effectué par une contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 65541.

**Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,**

- DEMANDE au SDE09 la réalisation des travaux de remplacement des appareils vétustes tels qu'énoncés ;
- ACCEPTE de financer la contribution au SDE09 pour un montant de 5 450 € (dans la limite de +/- 10 %) ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 à l'article 65541.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Jean-Paul FERRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210903290-20220901-D-21-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2022